NATIONAL LIBRARY
CANADA
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

LETTRES

P 238-2

DE

L'HON. H. L. LANGEVIN,

Membre du Cabinet de la Puissance du Canada.

J. Israel Tarte

QUEBEC
Imprimerie du "Canadien"
38 ET 40, RUE STE-FAMILLE.

1880

Exp. 7 P154-10

L'H

M

I

LETTRES

A

L'HON. H. L. LANGEVIN,

Membre du Cabinet de la Puissance du Canada.

QUEBEC
Imprimerie du "Canadien"
38 ET 40, RUE STE-FAMILLE.

1880

FC 520
T37

LETTRES

A L'HON. H. L. LANGEVIN,

Membre du Cabinet de la Puissance du Canada.

—

(Ces lettres ont été publiées dans le CANADIEN du 4, 5, 6 et 7 d'août.)

—

Monsieur le Ministre,

Je vous ai en bonne estime Encore que vous ayez vos défauts, je vous sais honnête homme. Vous ne spéculez pas avec votre charge et vous faites pour le mieux votre devoir. Dans l'exécutif, vous réclamez et obtenez justice pour la province, sans être injuste pour les autres.

Vos sentiments et vos actes ont toujours été honorables depuis que je vous connais. Vous avez subi, comme un homme et un chrétien, patiemment, courageusement, les atroces calomnies d'adversaires sans dignité.

Bref, j'ai trouvé en vous de nombreuses qualités ; je crois à votre

droiture d'intentions. L'expérience que vous avez acquise est longue et précieuse.

Vous avez goûté les joies du succès et connu l'amertume de l'adversité. Que d'hommes et de choses, que de courtisans et de sots, que de perfides et de traîtres n'avez vous pas vus dans vos vingt-cinq années de vie publique !

Moi qui n'ai pas fait « le demi tour de votre jardin », moi qui suis tombé dans la moulange politique depuis à peine huit ans, il ne me serait guère possible de compter tous les lâches et les vilains, et les hypocrites et les hommes sans foi que j'ai coudoyés.

Vous en savez là-dessus bien plus long que moi Du faîte de la puissance où votre travail vous avait élevé, vous êtes tombé par les efforts d'une conspiration habile mais infâme La veille, entouré de flatteurs qui vous juraient inviolable fidélité, au lendemain de votre chute vous avez vu l'isolement se faire autour de vous. Que de gens qui vous assiégeaient de leurs hommages quand vous étiez fort, n'avez-vous pas, de

votre fenêtre, aperçus faisant queue à la porte de vos rivaux favorisés de la victoire ! Mainte fois vous m'en avez montré du doigt, de ces adorateurs de tous les soleils levants, qui vous devaient leur avancement et leur bien-être, et qui n'eussent pas voulu entrer, à la lumière du jour, sous votre toit, dans la crainte d'être compromis !

Vous êtes aujourd'hui en mesure de distribuer des faveurs : vous avez le pouvoir. Lorsque vos vrais amis desirent vous serrer la main, c'est à peine s'ils peuvent se frayer un chemin à travers la cohue qui encombre et envahit vos appartements. Qui pour vous combler d'éloges intéressés : un second pour solliciter la récompense d'un dévouement qui, il y a quelques mois, était au service d'une autre cause : qui pour vous offrir ses services précieux pour lesquels il espère le gros prix, etc.

Que demain il vous arrive malheur —ce qu'à Dieu ne plaise—vous verriez, comme déjà vous l'avez vu, ce flot de solliciteurs et de courtisans prendre son cours vers un autre rivage.

Un politique de votre expérience connait ces choses, sans doute : mais il est bon de n'en pas laisser le souvenir s'émousser, et je prends la liberté de m'adresser à vous, en ce moment et dans cette forme, pour l'acquit de ma conscience de conservateur plus convaincu que jamais.

Le moment me semble critique, et j'espère que vous ne trouvez pas matière à blâme dans la forme que j'adopte. Je ne suis qu'un journaliste, c'est vrai ; mais un journaliste qui a toujours eu la satisfaction d'exprimer sa pensée sans détours, au meilleur de sa connaissance, avec courage et souvent au risque de sa popularité et de sa tranquillité.

J'ai, sur le rôle de la presse, des idées arrêtées. Je prétends d'abord qu'un journaliste qui vise à la popularité n'est pas digne de son métier : car il suit les courants d'opinion au lieu de les diriger. Je maintiens, en second lieu, qu'un écrivain convaincu ne s'appartient pas, mais se doit sans réserve à la cause qu'il aime et pour laquelle il combat.

Si donc je vous écris ainsi, c'est

que j'ai la certitude de remplir un devoir, d'être utile à la cause qui est mienne et à laquelle vous devez être attaché à divers titres.

Vous êtes le chef, aujourd'hui unanimement reconnu, du parti conservateur canadien-français dans la Puissance du Canada La responsabilité inhérente à votre position est considérable, au point de vue de l'avenir de notre race, de ses libertés, de son influence. Ceux qui connaissent le jeu intime des institutions parlementaires, dans ce pays, savent quel rude fardeau pèse sur vos épaules. A la table du conseil privé, sept provinces siégent, avec chacune leurs croyances, leurs intérêts, leurs exigences et même leurs préjugés. Vous représentez une belle province—la seconde en importance dans la confédération—mais, sous le rapport de la croyance religieuse et des institutions, vous avez à lutter contre une majorité dont les instincts sont naturellement différents et même opposés aux intérêts des catholiques dont vous êtes la tête dans le cabinet.

Pour combattre avec succès, il vous est indispensable de pouvoir compter sur un parti fort, uni, ayant en vous pleine confiance, prêt à vous suivre en toute occasion.

DEUXIEME LETTRE.

—

M. le ministre,

Ce parti fort, uni, prêt à vous suivre en toute légitime occurrence, vous ne le trouverez que dans l'élément conservateur-catholique. Je l'affirme sans crainte : hors de cet élément il n'existe pas d'opinion solide, fixe, sur laquelle vous puissiez vous appuyer quand il s'agit de faire triompher les intérêts vitaux dont vous avez en main la garde.

Je vous fais les présentes observations au nom de cet élément, qui croit que l'heure est venue de parler et d'agir avec énergie. Je viens vous demander si nous devons compter sur vous, et vous promettre l'appui le plus actif, le plus cordial, le plus unanime qu'aucun homme public ait reçu jusqu'ici—dans le cas, bien entendu, où vous tomberez d'accord avec nous sur ce que nous jugeons être la première question du moment.

La liberté catholique est menacée par l'intervention des tribunaux civils dans la prédication et l'administration des sacrements. La hiérarchie religieuse est bafouée, au nom de la loi, dans des procès où l'on affiche le mépris le plus absolu des droits de l'Eglise, où l'ignorance le dispute au parjure et le parjure aux tentatives les plus monstrueuses.

Le doute n'est plus permis : l'école radicale est déterminée à anéantir l'influence du clergé qui lui est hostile, parce que le clergé est le défenseur naturel de la morale publique, de l'ordre et des principes d'autorité.

Vous savez, par expérience, de quoi sont capables les ennemis du clergé. Vous les avez vus à l'œuvre à Charlevoix !

Eh bien, M. le ministre, nous croyons qu'il est du devoir impérieux du parti conservateur de prendre position avec fermeté en faveur des droits de la hiérarchie catholique. Il faut l'avouer : nous sommes en retard, pour ne pas dire plus.

Nous eussions pu mettre fin à la persécution qui se poursuit, en enlevant à la loi des élections contestées l'interprétation fausse et tyrannique que certains magistrats lui donnent, et dont les radicaux se servent pour faire du scandale. Nous avons laissé faire : le mal a augmenté, l'audace du libéralisme s'est accrue dans de dangereuses proportions. L'heure de la non-intervention est passée, et nous vous prions de vous mettre à notre tête, pour obtenir le redressement du grief dont nous souffrons et qui s'aggrave tous les jours.

Le parti conservateur s'est, de tous temps, proclamé le défenseur de la liberté des catholiques. Qu'il ait le courage de ses opinions : et c'est à vous, qui en êtes le chef, à lui donner l'exemple de la fermeté nécessaire pour accomplir le grand acte de justice que nous réclamons, appuyés sur les traités qui nous garantissent la pleine jouissance de nos droits religieux.

Si notre parti craint la glorieuse responsabilité de protéger le culte catholique, il est indigne du pouvoir

et il en descendra dans un avenir rapproché.

Pour nous, Canadiens-français, la question des droits du clergé est la première en importance. C'est au clergé que nous sommes redevables de la force que nous avons acquise, et de la conservation de notre autonomie. Abandonnés de la noblesse et des chefs de la colonie, après la cession du pays à l'Angleterre, le clergé seul nous resta pour guider notre enfance nationale, nous instruire, nous encourager, nous aider dans les jours d'épreuves qui ne nous ont pas manqué. A la tête de la colonisation, à la tête de l'instruction, à la tête des entreprises les plus propres à promouvoir notre développement, à la tête des luttes pour la conquête de nos institutions, le clergé fut le fondateur, le père de la nation canadienne-française. Groupés autour de nos clochers, nous avons progressé, grandi, nous sommes devenus assez forts pour regarder sans frayeur l'avenir, si nous ne démolissons pas les fondations qui soutiennent l'édifice que

nous avons élevé au prix de tant de sacrifices et de labeurs.

Pour quiconque connaît notre peuple, il est incontestable que le clergé est la base de son existence, et cette base est aussi nécessaire aujourd'hui qu'il y a un siècle. Entourés de races étrangères et puissantes, nous avons besoin d'unité, de direction, de cette entente invincible que seule peut donner la communauté de croyances. Et cette entente, sous la direction du clergé, doit nous servir partout, spécialement dans les affaires publiques. Séparez le peuple du clergé : que le clergé cesse d'éclairer l'opinion, de lui tracer la voie ; en moins de dix ans nous ne compterons pour rien sur ce continent, nous serons la proie des nationalités plus riches et plus nombreuses que la nôtre.

Ah ! je ne comprends pas l'aveuglement d'un certain nombre de nos compatriotes, qui refusent d'ouvrir les yeux sur l'avenir qu'ils préparent à leur race, en voulant empêcher le clergé d'instruire notre population de ses devoirs politiques !

Mais ! Si le clergé n'instruit pas le peuple, qui donc l'instruira ? Qui pourrait l'instruire d'une manière aussi saine, aussi morale, aussi désintéressée ?

Permettre au clergé de s'isoler de notre vie nationale serait une irréparable erreur. Travailler à l'exclure est une ingratitude et un crime.

TROISIEME LETTRE.

—

M. le ministre,

Les conservateurs catholiques tiennent avant tout à leurs principes. Ils reconnaissent la souveraineté sociale du Christ, et savent que Dieu est le roi du monde et des cieux. Ils veulent que le Monarque Divin ait la place qui lui appartient, c'est-à-dire la première. Or, vos tribunaux et vos magistrats comblent ses ambassadeurs et ses représentants d'outrages et d'ignominies. Mettez y ordre.

Je n'ignore pas que plus d'un, qui marche à votre suite, n'a pas ces idées sur ce qui doit être la base d'une saine politique. Notre époque en est une de tolérance pour tout ce qui n'est pas la vérité et l'ordre. Et ! la politique telle qu'elle est pratiquée, est une si drôle de chose, j'allais dire un si vilain métier. Beaucoup cherchent le pouvoir à cause des satisfactions qu'il procure.

Pour y parvenir, ils font profession de principes dont ils perdent le souvenir aussitôt qu'ils ont atteint le but de leur ambition.

Vous n'êtes pas de ce nombre, je me fais une joie de le proclamer.

Ce n'est pas la première fois que je l'écris et les catholiques le pensent comme moi : il y a, au sein de notre parti, une nuance malheureuse, un mauvais esprit qui tend de plus en plus à nous éloigner des principes conservateurs. L'illusion libérale, qui a séduit tant de belles intelligences, exerce sa trompeuse influence sur quelques-uns des nôtres.

Vous avez un noble rôle à jouer, M. le ministre, si vous le voulez. Affirmez les vrais principes conservateurs, mettez un terme à ces concessions, à ces faiblesses qui démoralisent l'esprit public, et conduiront sûrement à la ruine de notre parti, si elles se continuent.

Quelles rumeurs entendons-nous circuler depuis quelques semaines ? On parle dans les gazettes, dans les cercles politiques, partout, d'une combinaison qui li-

vrerait la province à un gouvernement plus libéral encore que celui dont nous sommes dotés. Je ne puis garantir ce qu'il y a de vérité dans ces bruits, mais ils ont une persistance qui leur donne du crédit aux yeux de ceux qui suivent de près le mouvement politique. Ce cabinet serait composé de l'élément le moins conservateur de notre parti et d'une fraction très avancée du parti libéral.

Je conçois que les libéraux n'aient aucune objection à un arrangement de cette nature. Ils n'ont rien à y perdre. Ce serait un hommage rendu à leur passé, à leurs principes, un certificat de réhabilitation.

Les catholiques, qui ne font rien de plus que subir et tolérer l'amalgame actuel, ne donneront jamais leur adhésion à une pareille tentative qui, au fond, serait une union destinée à isoler l'influence du clergé et à faire dominer les idées libérales.

Je vous donne l'éveil et j'ai pour cela mes raisons Il se passe des choses qui méritent votre attention. C'est ainsi qu'à la fin de la session

dernière, le premier ministre provincial crut devoir combler d'éloges l'orateur de l'Assemblée législative, M. Turcotte : que vous connaissez ! La portée d'un pareil acte à l'égard d'un pareil homme, en pareille circonstance, est considérable et implique tout un ordre d'idées.

Je vous soumets l'appréciation faite des paroles de M. Chapleau par *La Concorde*, organe de l'orateur Turcotte.

L'HON. M. TURCOTTE.

Notre député au Parlement local, a reçu, à la clôture de la dernière session, le témoignage le plus flatteur assurément qu'aucun homme politique puisse envier.

Avant de se séparer, les chefs du Gouvernement et de l'opposition ont tenu à féliciter publiquement l'Hon. M. Turcotte sur la manière habile, digne et impartiale avec laquelle il s'est acquitté de la charge si difficile de Président de la Chambre.

Quand on songe au nombre et à l'importance des questions soulevées pendant la dernière session, et soumises à la décision de l'orateur ; quand on se rappelle la guerre sauvage faite à l'Hon. M. Turcotte depuis au delà de deux ans, ce témoignage des deux chefs politiques, endossé par les applaudissements unanimes et enthousiastes de la Chambre, revêt une importance toute particulière.

Il est, en effet, reconnu aujourd'hui que l'Hon. M. Turcotte s'est révélé pendant cette

dernière session surtout, un parlementaire profondément versé dans le droit constitutionel et les règles de la Chambre.

Plusieurs de ces décisions ont été publiées dans les grands journaux anglais, avec les éloges les plus flatteurs. Il est généralement admis, enfin, que notre Assemblée Législative n'a jamais été présidée avec plus d'habilité, de tacte et d'impartialité.

Cette impartialité ne doit surprendre personne, car elle resulte de l'indépendance, bien connue, de notre député local. On a pu se récrier contre cette ndépendance, lorsqu'elle se trouvait à froisser certains intérets privés, l'ambition de quelques hommes politiques, mais aujourd'hui que tous les adversaires de M M. Turcotte ont obtenu ce qu'ils désiraient, on trouve bon cette indépendance qui porte à rendre justice à tous indistinctement de partis.

Nous félitons à notre tour, l'Honorable M. Turcotte sur le témoignage si flatteur dont il a été l'objet C'est la plus belle et la plus digne vengeange qu'il pouvait tirer de ceux que l'ont si brutalement injurié depus deux ans. Ce doit être aussi la plus belle satisfaction, pour un mandataire, que de voir ses services appréciés aussi bien par ses adversaires que par ses amis.

Nous devons également féliciter l'Hon. M. Chapleau, sur la grandeur d'âme avec laquelle il a su oublier toute animosité politique pour reconnaître publiquement, le mérite de l'Hon. M. Turcotte. Un pareil acte de justice et de libéralité, ne peut que lui valoir des admirateurs.

Pour l'honneur de la droite, je dois dire qu'il est tout-à fait faux qu'elle ait applaudi aux paroles du chef du cabinet : au contraire, j'ai

entendu plus d'une protestation, et certes il y avait de quoi protester.

En premier lieu, la conduite de M. Turcotte ne mérite aucun éloge. Servile pour le gouvernement Joly, il est également servile pour le gouvernement Chapleau. Valet du diable pour les deux : telle est son rôle ! En second lieu, quel à-propos y avait-il pour M. Chapleau d'offrir des félicitations à cet homme qu'hier il appelait Judas Iscariote ? Traitre à son passé, à son parti, à ses amis, à ses mandataires, à ses solennels engagements, M. Turcotte restera cloué au pilori, en dépit de la bonne volonté du premier-ministre !

Vous regrettez avec moi, je n'en doute pas, M. le ministre, que M. Chapleau ait compromis sa réputation et son parti en donnant l'accolade à ce transfuge, et en glorifiant ainsi la désertion la plus infamante dont nos annales politiques fassent mention. Ses idées de « paix, de conciliation, etc., » l'ont jeté dans cette ornière, avec sa branche d'olivier de St-Lin. Au moins à St-Lin il la présentait à un gentilhomme !

De M. Laurier à M. Turcotte la chute est profonde !

Mais quand on est parti sur cette pente on descend très vite sans s'en apercevoir.

Hors des principes, des vrais principes conservateurs-catholiques, pas de salut politique !

QUATRIEME LETTRE.

—

M. le ministre,

Je n'exagère pas en vous affirmant que la désaggrégation se fait dans le parti conservateur. Notre inaction en présence des procédés odieux dont le clergé est victime, le compromis dont le cabinet de Québec a donné l'exemple, les déclarations ambigües de conciliation qui ont été trop de fois répétées, causent un mécontentement et un malaise qui s'accentueront d'une manière inévitable, si l'esprit public n'est pas rassuré par une action énergique de votre part. Un parti se désaffectionne et se brise très vite. Notre défaite écrasante aux élections générales de 1874, et la dégringolade de M. McKenzie en sont des preuves qu'il importe de ne pas perdre de vue.

La province de Québec est la seule vraiment conservatrice et sur laquelle il est possible de compter d'une manière relativement certaine.

La prochaine élection sera vivement disputée dans toute la Puissance. C'est nous qui, selon les probabilités, déciderons du sort de la bataille.

Fortifions notre parti autant que possible, et nous tiendrons la balance du pouvoir et nous acquerrons une prépondérance précieuse.

Pour atteindre ce résultat il faut faire disparaître sans délai les causes qui tendraient à créer de la division ou de l'indifférence dans nos rangs.

Donnons au clergé l'assistance à laquelle il a droit de s'attendre de notre part.

C'est notre plus urgente obligation.

Tenons-nous invinciblement attachés à nos principes.

Rehaussons, par exemple, le prestige de nos chambres hautes, par la nomination d'hommes distingués et en état d'exercer de l'influence sur l'opinion.

Nous avons des reproches à nous faire sous ce rapport et des fautes à réparer. Il est certain que la pro-

vince de Québec aurait dû être représentée, au sénat, par un ministre. Il ne manque pas d'hommes capables de nous faire honneur et de défendre nos droits. Et, sans faire ici d'allusion aux changements qui auront lieu dans un temps rapproché, vous ne trouverez pas mauvais sans doute que je mentionne le nom de l'hon. sénateur Trudel, comme l'un de ceux qui ont acquis les meilleurs titres à la confiance, par le travail énergique et l'habileté qu'il déploie, dans l'intérêt de notre province, au sénat de la Puissance.

Ce qui est vrai, quant à l'importance du sénat, l'est également pour le conseil législatif de Québec.

En ce moment le conseil n'a qu'un ministre dans son sein. C'est une anomalie et une erreur.

N'oublions pas que les chambres hautes sont les vrais remparts du conservatisme, et que toute chose de nature à en amoindrir l'éclat et l'importance tourne contre nous.

Le sénat a été pour beaucoup dans notre succès à Ottawa : c'est

lui qui a porté les premiers et les plus formidables coups au cabinet McKenzie.

Sans le Conseil Législatif, M. Joly aurait encore la province de Québec en son pouvoir usurpé.

J'entends, comme vous, les criailleries des radicaux. Ils crient contre ce qui les tient en échec. C'est naturel. Certes, nous leurs avons trop concédé déjà. N'avons nous pas eu grand tort, par exemple, de consentir à remettre aux tribunaux la décision des élections contestées ? Les immenses inconvénients s'en font sentir aujourd'hui. Leur but était d'atteindre l'influence religieuse et ils ont réussi.

Il s'agit de les empêcher d'aller plus loin. C'est là votre tâche et elle est noble.

Appuyé sur la sympatie du clergé —la plus grande influence morale du Bas-Canada —vous serez en position de tenir haut le drapeau qui vous est confié, et qui porte dans ses plis les destinées de la seule province catholique de la confédération canadienne.

Les criailleries, les préjugés : vous ne les redoutez pas, vous y êtes habitué : je ne connais pas d'homme public qui en ait subis plus que vous. Ils ne vous ont pas empêché de faire votre large place dans notre monde politique.

Vous avez eu à en souffrir : la position des catholiques dans ce pays est nécessairement grosse de luttes constantes et parfois d'injustice.

Tous nos chefs ont ce fardeau à porter, ces difficultés à vaincre, ces misères à surmonter Avec l'aide de leurs compatriotes ils renversent les obstacles, à un moment donné.

Appuyez-vous sur votre province. Vous savez que ce sont les Canadiens-français qui, confiants en votre vaillance, ont exigé votre présence dans l'exécutif.

Soyez certain qu'ils ressentent profondément l'injure qui leur a été faite, par le manque d'égards dont le gouvernement impérial a donné la preuve envers vous, dans la distribution des titres honorifiques.

Vous êtes le principal représen-

tant de la province : la province est l'une des plus importantes de la Puissance, et il n'est ni juste, ni de saine politique que nous soyions placé, en quoique ce soit, sur un pied d'infériorité vis-à-vis nos provinces sœurs.

Ce n'est pas que notre population tienne aux titres honorifiques plus qu'il ne le faut et par vanité. Elle sait que ces distinctions ne donnent à un homme ni plus de valeur ni plus de talent. Mais nous sommes de loyaux sujets : et quand la mère-patrie semble nous traiter avec un esprit d'oscracisme, nous nous demandons si notre attachement à la foi catholique-romaine constitue un « crime » tel, que nous devions être privés des faveurs et de la bienveillance de Sa Majesté.

Notre sang vaut le sang le plus pur de n'importe qu'elle race habitant l'empire britannique !

Agréez, M. le Ministre, etc.

J. ISRAEL TARTE.

vince est
s de la
te, ni de
soyions
, sur un
nos pro-

pulation
ies plus
ité. Elle
donnent
valeur ni
sommes
la mère
avec un
nous de-
nent à la
stitue un
ions être
bienveil-

g le plus
ce habi-

etc.

ARTE.

LE CANADIEN

Journal Catholique,

PUBLIÉ A QUÉBEC.

Rédacteurs : MM J. ISRAEL TARTE, L. G. DESJARDINS, JULES P. TARDIVEL.

PRIX D'ABONNEMENT :

Edition Quotidienne, par an - - - - $5.00
Semi-Quotidienne " - - - - 3.00

Payable d'avance.

Dans le cours de l'année, une piastre de plus.

LE CULTIVATEUR,

(Grand format, D. R.)

Edition Hebdomadaire du "CANADIEN,"

contient **32** colonnes de matière à lire et ne coûte qu'une piastre par an.

Le **CANADIEN** donne chaque jour de **TREIZE** à QUINZE colonnes d'articles de redaction, de reproduction de journaux Européens, de dépêches télégraphiques et d'informations.

Toutes ces matières sont reproduites dans l'édition Semi-Quotidienne.

Notre politique est essentiellement et avant tout *Conservatrice-Catholique.*

P. S.—On peut s'abonner pour trois mois et avoir droit à la réduction.

Toute personne à laquelle nous adresserons le *Canadien* pendant un mois et qui laissera expirer ce laps de temps sans refuser le journal, sera considérée comme abonnée.

L. J. DEMERS & FRERE,

EDITEURS-PROPRIÉTAIRES,

38 et 40, rue Ste. Famille.